

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 27 janvier 2025 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **18** - Présents : **12** - Pouvoir(s) : **3** - Votants : **15**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF THELIER – S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – M. POUSSIER – C. ALLAIN – J. DELAUNAY – C. BEAUDOUIN

Mme Claudette MAIRE a donné pouvoir à Mme Marie CONNEAU

Mme Fabienne BEAUDUCEL a donné pouvoir à Mme Caroline BORDERIE

M. Alain LECOQ a donné pouvoir à M. Julien DELAUNAY

Absents excusés : Mme Christine MOREAU, Mme Delphine LEROY et M. Benoit GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Caroline BORDERIE a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS 2025 – REDEVANCES ANNUELLES D'EXPLOITATION DES TERRAINS ENHERBÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

N° 2025-017

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2023-088, en date du 18 décembre 2023, relative aux tarifs communaux des redevances annuelles d'exploitation des terrains enherbés sur le territoire communal applicables sur l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux ci-dessous et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} février 2025 :

TARIFS REDEVANCES ANNUELLES D'EXPLOITATION DU PRODUIT DES TERRAINS ENHERBÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	2025
Terrains cultivables - classe 2 : 60 points à 2,35 €/ha	
LA BAROCHE - ZC N°81 (1 482m ²) et 82 (543 m ²)	33,22
NIORT - 166 ZI N°51 a et b (35 553 m ²)	583,28
LASSAY - ZE N°261 (30 677 m ² environ) + N°262 (1 413)	526,47
NIORT : terrains CCAS 166 ZM N°35 (16000m ²)	262,50
NIORT : terrains CCAS 166 ZH N°7 (8000m ²)	131,25
LA BAROCHE 020 ZC N°33(5860m ²)	96,14
Herbages - classe 3 : 50 points à 2,35 €/ha	
LASSAY - YB N°96 (65000 m ²)	888,66
MELLERAY - 149 ZA N°22 (9060 m ²)	116,90
NIORT - 166 ZI N°54c (2700 m ² environ) + YC N°29 (4500 m ²) Bois-Thibault	73,83
Terrains humides ou vente de foin - classe 5 : 40 points à 2,35 €/ha	
LASSAY - Bas-côtés de la voie de contournement RD 33 et 34 (facturation entre 2 exploitations) 10000 m ²	109,37
LASSAY - ZT N°116 (5000 m ²) Vallée route de Javron	54,68
LASSAY - ZT N°135 (14143 m ²)	154,68
MELLERAY - 149 ZA N°8 (6800 m ²) et N°9 (4600 m ²)	124,69

Vote : Pour : à l'unanimité

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 28 janvier 2025

Le Maire,

Jean RAILLARD

